

# Chronique sur l'insertion professionnelle en enseignement

## La précarité d'emploi, une voie périlleuse d'entrée en enseignement

Joséphine MUKAMURERA  
CRIFPE  
Université de Sherbrooke

Stéphane MARTINEAU  
CRIFPE  
Université du Québec à Trois-Rivières

### Introduction

Depuis près d'une vingtaine d'années, le marché du travail connaît des transformations importantes qui se concrétisent par l'apparition de formes d'emploi atypiques telles que le travail temporaire, l'emploi occasionnel et le travail à temps partiel (CSE, 1997). La profession enseignante n'y échappe pas et fait face à une précarisation persistante du travail enseignant. C'est le sujet de cette chronique. Précisons que les situations concrètes présentées ici sont tirées d'une enquête par questionnaire et entrevues réalisée en 2005 auprès de 251 enseignants à statut précaire par la première signataire (Mukamurera, FQRSC 2003-2006).

### 1. Situation de la précarité d'emploi en enseignement

En 1988, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) publiait un rapport intitulé : *Vivre la précarité. La réalité méconnue des enseignantes et des enseignants à statut précaire*. À cette époque, la précarisation du travail enseignant était encore à ses débuts et ne concernait qu'environ 28 % du personnel des commissions scolaires (CEQ, 1988). Mais elle n'a cessé de prendre de l'ampleur d'année en année. D'une part, près de la moitié (44,8 %) du personnel enseignant des commissions scolaires (tous les champs confondus) est à statut précaire en 2007-2008 (Martel, sous presse). D'autre part, la précarité s'est imposée comme une voie d'entrée dans l'enseignement puisque seulement 6 % des finissants de 2002 à 2007 embauchés dans les commissions scolaires accèdent au statut régulier au cours de l'année scolaire suivant l'obtention du



brevet d'enseignement (Martel, 2009). Mais au-delà du statut juridique ou administratif, la précarité d'emploi est souvent associée à la précarité du travail, c'est-à-dire aux mauvaises conditions de travail, au travail sans intérêt, mal rétribué et peu valorisant (Paugam, 2000). Notons ici qu'en 2007-2008, le personnel enseignant à temps plein (55,2 % des enseignants) assume 67 % des tâches d'enseignement, tandis que les enseignants « précaires » (44,8 % des enseignants) doivent se partager le 33 % restant (Martel, sous presse), ce qui en dit long sur les conditions de travail de ces derniers.

## 2. Les conditions de travail des enseignants à statut précaire

Les conditions de travail des enseignants peuvent être analysées selon plusieurs angles. Aux fins de ce court texte, nous en retenons trois: la mobilité professionnelle, l'hétérogénéité ou la diversité de la tâche d'enseignement et la correspondance formation-emploi.

### 2.1 Mobilité professionnelle

La mobilité professionnelle est une réalité fréquente chez les « statuts précaires » (Mukamurera, 2005). Il s'agit d'une mobilité horizontale synonyme d'instabilité professionnelle qui se vit à travers de nombreux changements de niveaux et de milieux d'enseignement. Les plus fréquents changements touchent davantage l'école et le degré d'enseignement que la commission scolaire et l'ordre d'enseignement. Ainsi, sur une moyenne de 7,5 années d'enseignement, seulement 0,4 % des répondants n'ont jamais changé de degré d'enseignement et 6,5 % n'ont jamais changé d'école. Or, la proportion de répondants n'ayant pas connu de changement de commission scolaire et d'ordre d'enseignement s'élève respectivement à 43,4 % et 40 %. L'importance de l'instabilité s'observe aussi à partir du nombre total de milieux et de niveaux d'enseignement connus durant la carrière (moyenne de 7,5 années d'enseignement). Encore une fois, le changement d'école et de degrés d'enseignement s'avère plus fréquent puisque 44 % des répondants ont enseigné dans 6 à 15 écoles et 16 % dans plus de 15 écoles.

### 2.2 Hétérogénéité ou diversité de la tâche d'enseignement

Les enseignants à statut précaire sont davantage touchés par l'hétérogénéité de la tâche. En effet, au moment de l'enquête, 14 % de ces enseignants (« les statuts précaires ») travaillaient à plus d'un ordre d'enseignement à la fois, 30 % enseignaient dans plus d'un champ d'enseignement, 49 % des enseignants du secondaire et des spécialistes à statut précaire enseignaient deux disciplines et plus, et 54 % des enseignants du secondaire et des spécialistes à statut précaire avaient quatre cours et plus exigeant des préparations différentes. On constate ainsi que les enseignants à statut précaire sont largement confrontés à la problématique de tâches éclatées ou morcelées, lesquelles peuvent représenter une grande charge de travail, particulièrement dans le cas des novices.

### 2.3 Correspondance formation-tâche

Durant leur première année d'enseignement, 45 % des enseignants à statut précaire enseignent des matières pour lesquelles ils ne sont pas formés. Plusieurs d'entre eux (31 %) ont d'ailleurs une tâche allant de 61 à 100 % en dehors de leur champ de formation. La situation s'améliore un peu au fil des ans puisqu'à 7,5 années de carrière en moyenne, seulement 32 % des répondants ont une tâche ne correspondant pas en tout ou en partie à leur formation, dont 27 % ont plus de 60 % de leur tâche hors formation. Cela montre encore une fois que les situations de travail des « statuts précaires » sont relativement plus difficiles à la prise de fonction. Mais de façon globale, l'attribution de tâches non qualifiées demeure une réalité importante chez les enseignants à statut précaire, ceux-ci étant d'ailleurs davantage touchés que leurs collègues de statut régulier. Par exemple, sur une moyenne de 7,5 années de carrière, seulement 30 % des « statuts précaires » ( $n = 243$ ) ont toujours enseigné dans leur champ ou discipline de formation, alors que c'est le cas de 50 % des enseignants réguliers.

Ces résultats témoignent de l'instabilité professionnelle et de la diversité de la tâche d'enseignement auxquelles sont confrontés les enseignants à statut précaire. Ces conditions peuvent occasionner chez plusieurs une insécurité professionnelle et une lourdeur de la tâche qui peuvent rendre fort périlleuse leur insertion professionnelle.

### 3. Expérience et enjeux de la précarité d'emploi

Un questionnaire invitant des enseignants ( $n = 251$ ) à se prononcer sur leur expérience de la précarité selon une liste d'énoncés laisse apparaître les résultats suivants. La précarité d'emploi est souvent vécue et perçue négativement, plus particulièrement au regard de certains aspects qui font la quasi-unanimité des répondants (plus de 80 % des répondants), tels que l'exigence accrue de polyvalence et d'adaptation en situation de suppléance, l'adaptation continue à la nouveauté, l'instabilité professionnelle, l'insécurité, le fait de devoir faire davantage du gardiennage et de la gestion disciplinaire que de l'enseignement (en situation de suppléance), la complexité et la lourdeur de la tâche, la difficulté d'avoir une approche pédagogique réellement personnelle (en situation de suppléance) et la difficulté de conciliation travail-famille.

Toutefois, même si l'absence d'un lien d'emploi stable et permanent va souvent de pair avec la précarité du travail, il est important de noter que les conséquences sont inégales d'une personne à l'autre selon le degré de précarité d'emploi, la nature des tâches réalisées, la culture et les ressources du milieu de travail ainsi que les ressources personnelles sur les plans cognitif, affectif, social et financier.

### Conclusion

On l'aura compris, derrière les dimensions juridiques et administratives de la précarité au travail se cache une expérience humaine parfois douloureuse. En effet, pour de trop nombreux enseignants, la précarité d'emploi, c'est d'abord un vécu difficile qui se conjugue avec l'instabilité et l'incertitude. Plus spécifiquement, la précarité d'emploi signifie devoir composer avec des tâches difficiles, être placé presque sans arrêt devant la nécessité de s'adapter, devoir faire ses preuves dans un contexte de pression, etc. Mais, au-delà des « problèmes » que cette précarité fait vivre à un grand nombre de jeunes enseignants, elle représente aussi un facteur qui peut nuire à la qualité du milieu de travail et, partant, à la qualité des services offerts aux élèves. En tant que passage obligé pour l'entrée dans l'enseignement, il va sans dire qu'elle affecte l'insertion dans l'enseignement à divers niveaux. Face à cette situation, le milieu scolaire a d'importants défis à relever : stabilisation des ressources humaines et continuité dans les tâches nonobstant la précarité de statut, conciliation de la compétence et de la règle d'ancienneté, intégration dans le milieu et soutien aux « statuts précaires », particulièrement en début de carrière.

### Références

- Conseil supérieur de l'éducation. (1997). *Examen de certaines dimensions de l'insertion professionnelle liées au marché du travail*. Québec, QC : Gouvernement du Québec.
- Martel, R. (2009, avril-mai). *Quelques statistiques sur les premières années des finissants des facultés d'éducation*. Présentation au salon des exposants dans le cadre du colloque national sur l'insertion en enseignement, Laval, QC.
- Martel, R. (sous presse). *Effectif enseignant des commissions scolaires selon le type d'emploi*. Québec, QC : MELS, Service des indicateurs et des statistiques.
- Mukamurera, J. (2005). La professionnalisation de l'enseignement et les conditions d'insertion dans le métier. Dans D. Biron, M. Cividini et J.-F. Desbiens (dir.), *La profession enseignante au temps des réformes* (p. 313-336). Sherbrooke, QC : Éditions du CRP.
- Paugam, S. (2000). *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes d'intégration professionnelle*. Paris, France : Presses Universitaires de France.